

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 20 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de MEXIMIEUX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc RAMEL, le Maire.

Etaient présents : M. RAMEL, Mme LAROCHE, M. PELLETIER, Mme GIROUD, M. TOSEL, M. ROUSSEL, Mme CLUZEL, M. BRAHIM, adjoints et Mme POTIER, M. SOURDEVAL, Mme SCHNEIDER, Mme CHARVIEUX, M. SARCEY, Mme ABEILLON, Mme CORRE, Mme SCHIAVON, M. EL MAROUDI, Mme SIOUR, M. HABI, M. DEBARD

Etaient excusés : Mme SEMET (proc. à Mme LAROCHE), Mme DUMONT (proc. à Mme CLUZEL), M. MOSNERON-DUPIN (proc. à Mme GIROUD), Mme PONCEBLANC (proc. à M. ROUSSEL), M. MOULFI (proc. à M. PELLETIER), Mme VEYSSET (proc. à M. le Maire), Mme BURTIN (proc. à Mme ABEILLON), M. ROMESTANT (proc. à M. TOSEL), Mme PLANCHE, (proc. à Mme SIOUR)

en exercice : 29

présents : 20

Secrétaire de séance : Mme ABEILLON

N° 2025-62	URBANISME : Bilan de la concertation et classement du parc du Château dans le domaine public communal	20/05/2025
------------	--	-------------------

M. le Maire rappelle à l'assemblée, la volonté de la municipalité de créer un parc de verdure en centre-ville. Ceci a conduit la collectivité, suite à accord de son conseil municipal, à se porter acquéreur, par le biais de EPFL de l'Ain, en juillet 2012, du parc, des ruines et de l'ancienne discothèque du Château. Suite à un portage financier sur 8 ans, la ville est devenue propriétaire de 12 parcelles représentant une surface de 5 hectares, le 20 avril 2021.

Des travaux de nettoyage, de sécurisation et de rénovation des murs d'enceinte, des ruines ainsi que de la salle de réception ont été réalisés. Le parc a fait l'objet de nombreux travaux de broyage de taillis, d'élagage et d'abattage et des vignes ont été plantées. Des cheminements, un itinéraire de randonnée et des parcours d'orientation ont été créés afin de rendre ce poumon de verdure et son point de vue accessible à tous.

Afin de consolider les actions déjà entreprises et ancrer la volonté municipale, une étude foncière a été réalisée par le cabinet de Géomètre Patrick PLANTIER de LA BOISSE. Ce dossier vise à proposer une délimitation des propriétés communales potentiellement classables en Domaine Public (DP). Pour des raisons de sécurité, les abords des constructions seraient conservés en domaine privé communal. Un plan de bornage a été réalisé.

La commune souhaitant investir le plus grand nombre de ses habitants dans cette démarche de préservation d'un de ses espaces verts situés en plein cœur de la ville et indispensables à la qualité de vie des Meximiards, elle a eu recours à une concertation publique ayant pour but d'informer le public, de recueillir les avis et observations des acteurs et des habitants du territoire concerné et de permettre l'expression de suggestions au conseil municipal, conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le maire rappelle que les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique préalable ont été définis par délibération du conseil municipal n° 2025-05 en date du 28 janvier 2025. Comme précisé dans l'avis de concertation préalable, la concertation a eu lieu du 24 février 2025 au 04 avril 2025. Cet avis a été publié dans deux journaux locaux, Le Progrès du 05/02/2025 et en ligne dès le 01/02/2025 et la Voix de l'Ain du 04/02/2025 et en ligne dès le 04/02/2025. L'information a également été relayée sur le site internet de la ville, le panneau lumineux place Giraud, Facebook, les panneaux d'affichage légaux et sur le panneau d'affichage en mairie aux services Techniques/Urbanisme où le dossier papier était consultable. Un dossier dématérialisé était également en ligne sur le site de la ville rubrique PLU et projets.

Les remarques pouvaient être faites par courrier à envoyer en mairie à l'attention de M. Le Maire, par mail à l'adresse : serviceurbanisme@mairie-meximieux.net ou sur le registre de concertation disponible au service urbanisme de la mairie pendant toute la durée de la concertation.

**COMMUNE DE
MEXIMIEUX
(AIN)**

Monsieur le Maire explique que la concertation préalable a été close le 04 avril 2025 et qu'il convient d'en dresser le bilan pour qu'il soit diffusé et intégré au dossier.

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de concertation, annexé à la présente délibération. Ce bilan rappelle le contexte, les moyens mis en œuvre pour la concertation, la participation du public à cette démarche, à savoir aucune observation, aucun courrier et un courriel favorable au classement.

Au vu des modalités de la concertation et de l'absence d'observation défavorable, ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le dit projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le bilan de concertation préalable,
- DECLARE que ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le dit projet,
- DECIDE de classer le Parc du Château dans le domaine public communal,
- AUTORISE M. le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces administratives, techniques ou financières relatives à ce dossier,
- DIT que les crédits afférents à la présente délibération sont affectés au budget principal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Meximieux le 21/05/2025

Jean-Luc RAMEL

Le Maire